

Montréal, le 13 novembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions
des services de transport pour l'année 2019
Dossier de la Régie : R-4058-2018**

Tel que prévu aux décisions D-2018-100 et D-2018-125, l'audience sur le volet tarifaire du dossier cité en objet se tiendra **à compter de 9 h le 26 novembre 2018, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

À ces fins, vous trouverez ci-joint le calendrier de cette audience.

La Régie tient à préciser qu'elle aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée tant par le Transporteur que par les intervenants et qu'elle demande, par conséquent à tous les participants de s'en tenir à exposer les principaux points de leur preuve.

La Régie s'attend également à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin d'être en mesure de procéder dès leur tour venu.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p.j.